

Association POC Foudation
au Comptoir Numérique
7, Place Maréchal Foch
42000 Saint Etienne

Procès-verbal de l'assemblée générale constitutive du 29 juillet 2014

Le 29 juillet 2014 à 12 heures, les fondateurs de l'association POC Foudation se sont réunis en assemblée générale constitutive au Comptoir Numérique 7, place Maréchal Foch à Saint Etienne.

Sont Présents :

Yoann Duriaux, 31 rue Pascal Tavernier - 40000 Saint Etienne

Antoine Burret, 5 place Jean Ploton - 42000 Saint-Etienne

Frédéric Chazal, 22 rue de la rivoire - 38300 Bourgoin-Jallieu

Alban Tiberghien, 20 rue saint Guilhem - 34000 Montpellier

L'assemblée générale désigne *Yoann DURIAUX* en qualité de président de séance et *Antoine BURRET* en qualité de secrétaire de séance.

Le président de séance met à la disposition des présents le projet de statuts de l'association et l'état des actes passés pour le compte de l'association en formation.

Puis il rappelle que l'assemblée générale constitutive est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- présentation du projet de constitution de l'association ;
- présentation du projet de statuts ;
- adoption des statuts ;
- désignation des premiers membres du conseil ⁽¹⁾ ;
- reprises des actes passés pour le compte de l'association en formation ⁽¹⁾ ;
- pouvoirs en vue des formalités de déclaration et publication.

Enfin, le président expose les motifs du projet de création de l'association et commente le projet de statuts. Il ouvre la discussion. Un débat s'instaure entre les membres de l'assemblée.

Synthèse des débats

- Définition et validation de l'objet de l'association
- Définition et validation des intentions de l'association
- Définition et validation des ressources de l'association

Après quoi, personne ne demandant plus la parole, le président met successivement aux voix les délibérations suivantes.

1^{ère} délibération : L'assemblée générale adopte les statuts dont le projet lui a été soumis.
Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Si les membres du conseil sont nommés par l'assemblée générale constitutive :

2^{ème} délibération : L'assemblée générale constitutive désigne en qualité de premiers membres du conseil

- *Duriaux Yoann, Français, 31 rue Pascal Tavernier - 40000 Saint Etienne, Travailleur indépendant ».*
- *Antoine Burret, Français, 5 place Jean Plotton - 42000 Saint-Etienne, Sociologue.*
- *Frédéric Chazal, 22 rue de la rivoire - 38300 Bourgoin-Jallieu, Médiateur numérique*
- *Alban Tiberghien, Français, 20 rue saint Guilhem - 34000 Montpellier, Développeur & Programmeur.*

Conformément aux statuts, cette désignation est faite pour une durée expirant lors de l'assemblée générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 1er février 2015.

Les membres du conseil ainsi désignés acceptent leurs fonctions

Signature

Yoann DURIAUX